

RAPPORT MORAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MAI 2009
DE LA MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE BESANCON

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les représentants des administrations,

L'Assemblée générale annuelle constitue une étape importante de la vie d'une association, elle revêt cette année un caractère particulier puisqu'elle se déroule dans un contexte qui a fortement évolué au cours de ces dix-huit derniers mois, en interne à notre structure en premier lieu, mais également en ce qui concerne le contexte économique général ou les modifications d'organisation de structures partenaires naturels d'une Mission Locale telle que la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC par exemple.

L'année 2008 constituera ainsi dans l'histoire de l'association une époque de transition et de rupture :

- Changement : par le départ du Directeur en mars 2008 après une période longue et difficile pour la vie de l'association et l'accomplissement de nos missions, période marquée par une absence de cohésion au sein de l'équipe de la Mission Locale et par une image quelque peu ternie vis-à-vis de nos partenaires, éléments confirmés par différents audits réalisés durant l'année 2007 et le début 2008.
- Changement au sein du Conseil d'Administration avec l'élection du nouveau Bureau et d'une nouvelle Présidente de la Mission Locale.
- Transition : par une période d'intérim longue assurée par Mme RICHARD en lien avec Mmes GAUME et CICIN, avec le concours de l'ensemble de l'équipe, dont je salue ici l'investissement et le sens du service au public.
- Préparation du rattachement des missions insertion et emploi à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2009 et désignation de nouveaux membres élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en remplacement des représentants de la ville de Besançon.

Enfin, je rappelle que la fin d'année a été marquée par la disparition de Mme Joëlle SANDON, collaboratrice de la Mission Locale depuis de nombreuses années, dont je salue ici la mémoire et l'investissement et pour laquelle je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Si les difficultés ont été nombreuses, il convient de souligner que les résultats du travail accomplis par l'équipe de la Mission Locale sont méritoires. En effet, la réalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs est très bonne pour 2008 avec près de 1 460 jeunes accueillis pour la première fois, 2 305 jeunes accueillis en entretien avec une proposition rattachée au thème « accès à l'emploi », 1 622 accueillis en entretien avec une proposition rattachée au thème formation, 1 800 au thème « projet professionnel » et 1 124 au domaine social. Les objectifs d'entrée en CIVIS ont été atteints à 96 % , ceux relatifs aux sorties sont largement atteints (217 % pour le nombre de jeunes en CIVIS sortis au bout de douze mois en emploi durable).

Au-delà des résultats globaux très satisfaisants, il convient de souligner que les objectifs ne sont pas atteints pour une catégorie de jeunes, ceux résidant en ZUS. Ces objectifs sont-ils d'ailleurs réalistes au regard des difficultés particulières rencontrées par cette catégorie de jeunes. Leurs parcours sont en effet marqués par de nombreuses ruptures en matière d'accompagnement, de fin prématurée de contrat en alternance ou de formation. Un niveau de formation scolaire en retrait (niveau V et infra), des problèmes de maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral, des conduites addictives, des difficultés familiales, l'absence de repères ou de cadre éducatif, constituent autant des freins importants à l'insertion professionnelle et/ou sociale d'une majorité de jeunes issus de ZUS et nécessitent un accompagnement spécifique et individualisé, nécessairement plus long et incertain en terme de résultats. Certains critères limitatifs d'entrée en préqualification (sorties de plus d'un an du système scolaire par exemple) viennent en outre compliquer l'élaboration d'un parcours individualisé pertinent.

Ces jeunes sont donc particulièrement concernés par les difficultés économiques actuelles et le ralentissement des offres d'emploi émanant des entreprises. La concurrence, certes involontaire et subie, des jeunes très diplômés, eux aussi confrontés à une offre d'emplois en berne, rend encore plus aléatoire l'insertion professionnelle ou sociale des 16/25 ans en difficultés issus des ZUS et renvoie à l'impérieuse nécessité de conjuguer nos efforts pour éviter une implosion sociale dans des quartiers en voie de paupérisation avancée.

Les efforts à faire pour y parvenir sont donc à l'échelle du problème et les moyens à consacrer à la prise en compte des difficultés de notre jeunesse doivent être une priorité. Une société, comme la nôtre, peut-elle se contenter d'être en queue de file, des pays développés pour l'accès à l'emploi des jeunes. Si d'importants moyens ont récemment été annoncés par le gouvernement à cet effet, il convient de noter que les jeunes demeurent toujours exclus du bénéfice du revenu de solidarité active qui entrera en vigueur au 1^{er} juin 2009 en infraction avec la réglementation européenne qui proscrit la discrimination catégorielle pour l'octroi des prestations sociales.

Les moyens sont-ils à la hauteur du problème. On peut en douter puisqu'au 31 mars 2009, près de 50 % des objectifs contractuels (CPO) annuels de la Mission Locale sont atteints, 100 % en ce qui concerne la cotraitance avec Pôle emploi, les sorties vers l'emploi durable sont quant à elle très en retrait par rapport à 2008.

Comme vous le voyez, l'année 2009 met les Missions Locales sous les feux de la rampe et notre structure devra être en capacité de s'adapter à la nouvelle donne économique et aux attentes des jeunes. Pour cela, les Missions Locales devront disposer de moyens complémentaires et pérennes. Sur ce point, il importe de souligner un désengagement financier de l'Etat, annoncé le 18 mars 2009 et concernant le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes. La DDASS nous a effectivement annoncé la suppression des financements des PAEJ à titre définitif pour l'année 2010 et nous a proposé au titre de 2009 un accompagnement financier à la fermeture du dispositif.

Il va sans dire que cette décision unilatérale a été prise sans concertation préalable et que les conséquences de ce retrait sont la cessation d'activité du PAEJ.

En parallèle, il importe que le fonctionnement associatif soit sécurisé et optimisé. C'est pourquoi, j'ai souhaité avec l'appui du Bureau qu'une nouvelle organisation soit mise en œuvre au sein de la Mission Locale et soit travaillée dès l'arrivée du nouveau directeur. Dans ce cadre, des groupes de travail ont déjà élaboré des fiches de poste pour les professionnels de la structure et le recrutement des chefs de service a été lancé en interne. Un jury se réunira le 19 mai et permettra de choisir les nouveaux responsables qui seront nommés dès le 1^{er} juin 2009.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation se fera ensuite progressivement d'ici la fin de l'année calendaire autour des services suivants :

- service insertion professionnelle Besançon centre,
- service insertion professionnelle Quartiers – périurbain,
- service relations entreprises,
- service administration générale.

Elle devra permettre le développement d'un partenariat renforcé et efficace, les liens avec l'entreprise et la construction de parcours cohérents pour nos publics. Elle devra en outre permettre d'instaurer un dialogue permanent et de restaurer un climat social serein au sein de la structure, gage d'une efficacité dans l'exécution de nos missions, au profit des publics accompagnés.

Par ailleurs, en parallèle à cette organisation et pour prendre en compte la nécessaire évolution des champs d'intervention de la mission locale, des groupes de travail associant les représentants des différentes structures représentées au sein de l'association ont œuvré pour proposer de nouveaux statuts de l'association et un règlement intérieur que vous serez invités à approuver lors de l'assemblée générale extraordinaire qui suivra cette assemblée générale.

Vous comprendrez, que le Conseil d'administration et moi-même soyons très attachés, à ce que la Mission Locale, renforce son statut de partenaire incontournable de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et constitue l'outil d'insertion de l'agglomération du Grand Besançon pour la tranche d'âge de 16 à 25 ans.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Jean-Louis FEBVRE, Trésorier, qui va nous présenter les résultats financiers de l'année 2008.

Annie MENETRIER

Présidente